

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Date de convocation : 08 octobre 2019

Date d'affichage : 08 octobre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à dix-neuf heures.

Etaients présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET et Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations : M. Jean-Claude LESAGE donne pouvoir à M. Pascal LEFEVRE

M. Mickaël LEFOL donne pouvoir à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

DELIBERATIONS : N° 2019/019	<p>Ouverture de la séance à 19h00.</p> <p>Monsieur Le Maire fait approuver le compte-rendu des Conseils Municipaux des 16 Mai 2019 et 24 juin 2019.</p> <p><u>STE LAFARGEHOLCIM GRANULATS :</u> Enquête publique en vue d'exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire de PIMPRESZ. Approuvé à l'unanimité, exception faite de deux membres concernés.</p>
N°2019/020	<p><u>ADMISSION EN NON-VALEUR :</u> Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la créance qui lui est présentée.</p>
N°2019/021	<p><u>CLUB AMITIE DU 3EME AGE DE PIMPRESZ :</u> Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention pour 2019 à cette association.</p>
<u>DIVERS :</u>	<p><u>FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales ou communales) :</u> M. le Maire informe l'assemblée que le montant de cette redevance s'élève pour 2019 à 19876€ et que ce montant sera prélevé en quatre fois.</p> <p><u>AVIS DE SOMME A PAYER :</u> M. le Maire informe l'assemblée qu'un avis de somme à payer de 1760€ est arrivé en mairie. Après information, il s'agit d'une participation pour deux enfants scolarisés à Compiègne, pour l'année 2018/2019. Aucune demande de dérogation n'a été faite à ce sujet comme le veut la procédure.</p> <p><u>DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMERCE AMBULANT :</u> M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de M. JOLIBOIS Guillaume qui, dans le cadre d'un projet professionnel, souhaite créer un commerce ambulancier. Cette personne sollicite un emplacement une fois par semaine pour la vente de produits locaux : fruits, légumes, miel, fromages, yaourts, pain, farine, paniers de saison précommandés, etc...Ce projet prendrait effet au printemps prochain. Un rendez-vous sera pris prochainement. L'assemblée est d'accord avec ce projet.</p>

M. le Maire informe l'assemblée de l'effondrement de chaussée entre les deux parkings de l'église, consécutif à une fuite d'eau importante. La présence d'un ancien puits en a réduit les effets visibles, pour autant la dangerosité des lieux a nécessité une intervention rapide pour établir un périmètre de sécurité. L'entreprise dépêchée sur cet incident a fait le nécessaire et sa réactivité a été exemplaire. Cette fuite, localisée sur la conduite d'eau allant des écoles à la mairie, nous oblige à envisager un nouveau raccordement dans les semaines à venir pour alimenter la mairie, de ce fait privée d'eau.

M. le Maire informe l'assemblée de l'état médiocre du pont situé en amont qui enjambe le canal. Une cornière a été arrachée, des plaques enlevées. Nous réfléchissons à solutionner ce désagrément par nos propres moyens.

M. Pascal LEFEVRE a rencontré M. Ludovic LEVEQUE. Celui-ci l'a informé de son intention de créer une association. Son projet : la mise en place de deux cours de Tai-chi par semaine. Il sollicitera le conseil municipal afin de lui mettre une salle à disposition. La salle des Associations conviendrait.

Mme Maryse DELIGNY pense qu'il serait utile de préciser sur la « Boîte à pain » les horaires de rechargements. M. le Maire en fera la demande auprès de M. Quaegebeur.


M. le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous commun entre la CC2V et City aménagement a eu lieu afin de finaliser deux points litigieux sur le projet JARDIN ALFOND.

M. Pascal LEFEVRE informe le conseil qu'il s'est rendu avec M. le Maire au Chemin des Ecoliers, une habitante ayant émis le souhait que la commune retire le poteau situé au milieu de cette sente, ceci afin de faciliter le passage de poussettes larges, actuellement impossible. Un avis favorable est émis.

La séance est levée à 21h00.



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 
ID : 060-216004861-20191014-19_19_LAFARGE-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

14

Date de convocation :

08 octobre 2019

Date d'affichage :

08 octobre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

N°2019/019

Objet de la délibération :

**STE LAFARGEHOLCIM
GRANULATS**

**ENQUETE PUBLIQUE EN VUE
D'EXPLOITER UNE CARRIERE
ALLUVIONNAIRE SUR LE
TERRITOIRE DE PIMPRESZ**

L'an deux mille dix neuf, le ¹⁴~~08~~ octobre à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.
M. Mickaël LEFOL donne pouvoir à M. Romuald DENIS.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la tenue de l'enquête publique en vue d'exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire de PIMPRESZ par la Sté LARFARGEHOLCIM GRANULATS, du 18 septembre au 18 octobre 2019.

Mme Laurence THOMA et M Jacques DE COCK, étant parties prenantes, ne participent pas aux débats et quittent la salle au moment du vote.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il convient de statuer sur l'enquête publique citée ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce projet.

La séance est levée à 21h00.


Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 15 octobre 2019

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 
ID : 060-216004861-20191014-19_20_NONVALEUR-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

08 octobre 2019

Date d'affichage :

08 octobre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

N°2019/020

Objet de la délibération :

ADMISSION EN NON VALEUR

14

L'an deux mille dix neuf, le 08 octobre à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etai~~ent~~ présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.
M. Mickaël LEFOL donne pouvoir à M. Romuald DENIS.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente une demande de mise en non-valeur pour poursuites infructueuses d'un montant de 0.70 € émanant de la Trésorerie de Thourotte. Cette somme correspond à un impayé de cantine pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'admettre en non- valeur la créance présentée ci-dessus.

La séance est levée à 21h00.


Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 15 octobre 2019

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 
ID : 060-216004861-20191014-19_21_SUBV3EMAG-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

08 octobre 2019

Date d'affichage :

08 octobre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

N°2019/021

Objet de la délibération :

**AMITIE DU 3EME AGE DE
PIMPRESZ**

SUBVENTION 2019

¹⁴
L'an deux mille dix neuf, le ¹⁴08 octobre à 19 heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.
M. Mickaël LEFOL donne pouvoir à M. Romuald DENIS.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'Association AMITIE DU 3EME AGE DE PIMPRESZ.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 500.00 € (cinq cent €uros) à cette association.

La séance est levée à 21h00.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 15 octobre 2019

Bernard Christian TOULLIC
Maire